

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 17/110/2008 – ÉFAI
2 décembre 2008

Informations complémentaires sur l'AU 246/08 (ASA 17/098/2008, 5 septembre 2008) et sa mise à jour (ASA 17/102/2008, 24 octobre 2008) – Peine de mort / Exécution imminente

CHINE

Yang Jia (h), 28 ans

Yang Jia a été exécuté le 26 novembre, après que la Cour populaire suprême a approuvé sa condamnation à mort le 21 novembre. Selon certaines informations parues dans les médias, ses proches ont été informés dans la soirée du 25 novembre qu'ils pourraient lui rendre visite avant son exécution, mais celle-ci a eu lieu le lendemain, avant qu'ils aient eu l'opportunité de le revoir.

Yang Jia a été condamné à mort le 1^{er} septembre par le tribunal populaire intermédiaire n° 2 de Shanghai, à l'issue d'un procès à huis clos. Il avait été déclaré coupable de l'assassinat de six policiers, qu'il avait commis seul le 1^{er} juillet dans un poste de police du district de Zhabei, à Shanghai. Le recours formé contre sa condamnation à mort a été rejeté par le tribunal populaire supérieur de Shanghai le 20 octobre.

D'après un article publié dans un journal américain, la police de Shanghai a déclaré lors d'une conférence de presse organisée le 7 juillet que Yang Jia avait commis l'attaque du 1^{er} juillet par vengeance. Il avait auparavant tenté d'obtenir réparation pour les mauvais traitements qui lui avaient été infligés par la police lorsqu'il avait été arrêté pour avoir utilisé une bicyclette non immatriculée le 15 octobre 2007. Malgré les doutes subsistant sur sa santé psychique, le tribunal a estimé que Yang Jia était mentalement apte au moment du crime.

Il a été représenté par deux avocats, Xie Youming et Xie Jin. En octobre, un groupe d'avocats pékinois a diffusé une lettre expliquant que le choix de Yang Jia concernant sa défense avait créé un conflit d'intérêts, étant donné que Xie Youming représentait également les autorités du district de Zhabei, où l'attaque avait eu lieu.

Amnesty International estime que Yang Jia n'a pas été jugé équitablement et condamne son exécution.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.